

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ASSOCIATION DES CADRES DES COLLÈGES DU QUÉBEC (ACCQ)

L'ACCQ est un organisme sans but lucratif qui met son énergie au service des cadres des collèges du Québec depuis plus de quarante ans. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts socio-économiques, ainsi que de favoriser le développement professionnel de ses 1 100 membres présents dans les 48 cégeps de la province.

En tant que porte-parole des gestionnaires des cégeps pour tout ce qui concerne leurs conditions de travail, l'ACCQ entretient des liens étroits avec certains ministères, plusieurs partenaires du secteur de l'éducation, ainsi que du milieu associatif. Au quotidien, elle offre principalement des services en matière de relations du travail et de perfectionnement.

MANDAT

Relevant du Bureau de direction de l'ACCQ, le président-directeur général a pour mandat de réaliser la mission de l'Association, de mettre en œuvre son plan d'action et les décisions prises par les différentes instances.

Représentant officiel de l'Association, il préside les réunions du comité de gestion ainsi que celles du comité des relations du travail. Il veille également à assurer la gestion saine et efficace des ressources humaines, ainsi que la planification, la direction et le contrôle de l'ensemble des activités stratégiques, opérationnelles et budgétaires de l'ACCQ.

PROFIL RECHERCHÉ

Le gestionnaire recherché se distingue par son leadership mobilisateur et sa capacité à développer une vision d'avenir inspirante pour les membres de l'ACCQ. Habile communicateur, son intégrité et ses habiletés interpersonnelles lui permettent de développer et d'entretenir de solides relations de confiance avec les cadres des collèges, l'équipe du siège social, ainsi que les nombreux interlocuteurs et partenaires gravitant autour de l'Association.

PRINCIPAUX DÉFIS

- Défendre les intérêts et les droits des cadres: les changements qui s'opèrent dans le réseau collégial inquiètent les membres quant aux impacts que cela pourrait avoir sur leurs conditions de travail. Dans le contexte de compressions budgétaires récurrentes dans le réseau collégial ayant un impact direct sur les cadres qui sont aux prises avec des pertes de ressources et des responsabilités additionnelles, nombreux sont ceux qui s'en trouvent fragilisés. Il est donc plus que jamais impératif de soutenir, d'informer, de conseiller et de défendre les membres, selon le cas.
- Mobiliser les membres autour d'une vision rassembleuse : le profil des membres de l'Association est en constante évolution et les attentes envers elle sont variées. Comme la force d'une association se dénote notamment par son dynamisme et l'engagement de ses membres, il est crucial d'être à l'affût et d'assurer le développement d'approches efficientes pour rejoindre les



gestionnaires, cerner leur réalité et leurs besoins, et ce, afin de bien y répondre. En ce sens, orienter et piloter les actions en vue de renforcer le sentiment d'appartenance des membres envers leur association professionnelle est une préoccupation de premier ordre.

 Revaloriser le statut de cadre : le recrutement est de plus en plus difficile malgré les défis professionnels stimulants et variés que représentent les postes de cadre dans le réseau collégial. Revaloriser le statut de cadre au sein des collèges et des communautés dans lesquels ils évoluent pourrait permettre d'attirer et d'assurer la relève.

EXIGENCES

- Diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans un champ de spécialisation approprié (diplôme de 2^e cycle constitue un atout important);
- Expérience pertinente de 10 ans en gestion;
- Très bonne connaissance du domaine des relations du travail, notamment dans le secteur public;
- Excellente connaissance du réseau collégial et de ses enjeux;
- Connaissance fonctionnelle de la langue anglaise;
- Expérience dans le milieu associatif constitue un atout;
- Toute autre combinaison pertinente de scolarité et d'expérience pourra être considérée.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le traitement attribué à ce poste correspond à la classe 15 du Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel. Des avantages sociaux dont un régime d'assurance collective et un régime de retraite sont également offerts.

LIEU DE TRAVAIL

Le lieu principal de travail est situé à Québec. Toutefois, la personne retenue aura à se déplacer régulièrement dans les différentes régions du Québec.

ENTRÉE EN FONCTION

Fin août 2016

MODALITÉS DU CONCOURS

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature par courriel, à l'adresse candidature@accq.qc.ca au plus tard le lundi 30 mai 2016, 16 heures. Les candidats doivent joindre à leur message, sous format PDF ou Word, un curriculum vitae et une lettre d'au plus deux (2) pages décrivant leur motivation, leur conception des enjeux du poste et en quoi leur expérience les prépare à l'occuper. Les entrevues auront lieu dans la semaine du 13 juin.

L'ACCQ remercie toutes les personnes qui postuleront à ce poste. Toutefois, seuls les candidats retenus pour les entrevues et les tests seront contactés.

Le genre masculin est utilisé uniquement à des fins d'allègement du texte.